

# REGLEMENT DE

## « LA BONNE RESOLUTION 2021 »

### ARTICLE 1 – LE CONCEPT

LA BONNE RESOLUTION est une course connectée organisée par l'association EN.VIE afin de :

- a- sensibiliser le grand public à la nécessité des dons de vie (sang, plaquette, moelle, organes...),
- b- collecter des fonds pour la recherche et l'accompagnement des malades atteints de Leucémies, et leurs familles, en soutien à l'association Laurette Fugain.

Cette course est un challenge sportif, mais aussi un challenge solidaire adapté à tous afin de prendre des bonnes résolutions en ce début d'année :

- a- prendre soin de soi,
- b- soutenir la recherche, les malades et leurs familles,
- c- relayer la communication sur les dons de vie.

Un choix de parcours est donné en fonction des capacités du participant : course ou marche de 5, 10 ou 20 kms, ou challenge intergénérationnel de 45 mn pour enfant, adulte, grands-parents avec respectivement vélo, course et marche.

### ARTICLE 2 – UTILISATION

Pour réaliser et enregistrer sa séance, le participant devra disposer d'un équipement d'enregistrement (application connectée à télécharger gratuitement sur votre smartphone ou montre connectée).

Une fois l'inscription réalisée et la séance effectuée, le participant importera le fichier GPX de sa séance puis l'enregistrera en ligne afin de rejoindre **le classement live !**

Pour transmettre la course :

**a- Le participant ne dispose pas de montre connectée ni d'application connectée :**

- Téléchargement gratuit de l'application « ZAPSPORTS » disponible sur IOS et ANDROID,
- Création d'un compte via l'application « ZAPSPORTS »,
- Départ du chrono via l'application « ZAPSPORTS »,
- Une fois la session terminée, exportation du fichier vers les résultats.

**b- Le participant dispose d'une montre connectée (toutes marques fournissant un fichier GPX de type Garmin, Polar, Suuto, TomTom...) :**

- Vérification au préalable que la montre permet de pouvoir récupérer la séance au format GPX,
- Dépôt du fichier GPX via le lien d'accès fourni pour rejoindre le classement live !

**c- Le participant dispose déjà d'une application connectée qui fournit un fichier GPX (type Strava, Decathlon Coach, Endomondo, Runkeeper, Zapsports...) :**

- Import du fichier GPX du participant dès sa séance terminée

Le participant s'engage pendant toute la durée de la course à respecter de la Charte éco-responsable du coureur connecté, ainsi que les règles sanitaires en vigueur.

Chaque participant pourra choisir de « **COURIR POUR** » une personne de son choix qui a été ou est atteint d'un cancer du sang. Dans ce cas, vous pouvez inscrire son Prénom sur votre dossard dans la rubrique « **Je cours pour :** » et relayer le visuel à votre convenance.

Le participant pourra se prendre en photo avant pour indiquer sur ses réseaux qu'il participe, puis après le challenge pour partager sur ses réseaux qu'il a terminé ! Il lui sera possible de télécharger le diplôme numérique de sa performance.

### ARTICLE 3 – LIEUX ET DATE

Vous pouvez réaliser votre challenge où vous le souhaitez en France comme à l'étranger, en ville comme en campagne (avec couverture internet évidemment!). Il n'y a pas de parcours défini seulement une distance à réaliser en utilisant un objet connecté (ou un temps fixé pour le challenge intergénérationnel). La course se déroulera sur plusieurs éditions : du 1er avril 2021 au 15 juin 2021, ensuite du 1er juillet 2021 au 19 septembre 2021, puis du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Vous avez la possibilité de vous réinscrire pour améliorer et/ou renouveler votre performance.

### ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS / PRIX

Les inscriptions sont ouvertes à tous : adultes comme enfants (sous l'autorité des représentants légaux pour les mineurs). Vous pouvez vous inscrire via notre site internet mais également via l'application ZapSports.

**Le tarif unique est de 5 EUR quelques soit le challenge choisit. Règlement en € quelques soit le pays de provenance du participant.**

L'inscription à la BONNE RESOLUTION implique l'acceptation expresse du présent Règlement, l'adhésion de 1€ inclus à l'association En.Vie organisatrice de l'évènement pour couvrir ses frais de fonctionnement et sans engagement de renouvellement, ainsi que de la Charte éco-responsable du coureur connecté. L'adhésion prendra fin automatiquement au 31/12/21 et les données protégées telles que décrit dans l'article 11 du présent règlement.

**Les bénéfices de la course seront reversés à l'association LAURETTE FUGAIN.**

**Lors de son inscription, le participant reçoit par mail, un lien permettant d'enregistrer ses performances via l'importation d'un fichier GPX depuis un objet connecté (montre ou application) mais également un lien permettant au participant de télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'évènement, avec pour objectif de le porter lors de la réalisation de son challenge.**

### ARTICLE 5 – DONS

Lors de son inscription, le participant pourra s'il le souhaite faire un don libre par le biais du lien. Le participant peut également se rendre directement sur le site [www.laurettefugain.org](http://www.laurettefugain.org)

### ARTICLE 6 – ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent Règlement ainsi que de la Charte éco-responsable du coureur connecté.

### ARTICLE 7 – TEMPS DE COURSE

LA BONNE RESOLUTION débutera le 1er avril 2021 à 6h00 et les participants auront jusqu'au 15 juin 2021 à 23h59 pour déposer leur fichier GPX. Elle sera renouvelée du 1er juillet 2021 au 19 septembre 2021, puis du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021.

### ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'association EN.VIE à utiliser ou reproduire son image téléchargée dans le cadre de l'épreuve et de la promotion des dons de vie sur ces réseaux.

## ARTICLE 9 – ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez l'association EN.VIE, leurs membres et organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet évènement.

## ARTICLE 10 – RECOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger ses e-cadres photos avant et après course, ainsi que son diplôme numérique, comme souvenirs personnalisés attestant de sa mobilisation pour les dons de vie avec ses propres photos et de sa performance (kilomètres et temps) une fois le challenge terminé.

## ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES

L'association En.Vie s'engage à respecter et à protéger votre vie privée. Pour ce faire, nous veillons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient pleinement conformes à la réglementation générale sur la protection des données. Nous recueillons vos données à caractère personnel pour les finalités poursuivies par le présent règlement. Les données à caractère personnel collectées ne sont ni vendues, ni mises à disposition d'aucun tiers.